Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260729-2026_057-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-057

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : M. VETIER Fabrice, (pouvoir à Mme BARIOU Nathalie)
Absents :
Secrétaire de séance : Mme DAVID Isabelle ;

Objet : DIA 035 151 26 F0006

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, L.300-1 ;
Considérant que la parcelle faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner est classée en zone Ud au PLU avec un droit de préemption de la commune ;

Madame le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner 035 151 26 F0006 présentée par Maître Marie LE CORNO, notaire à Rennes, concernant la propriété située rue Saint Philomene, soumise au Droit de Préemption Urbain. La propriété comprend les parcelles AB 375, d'une surface totale de 292 m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT